

Journée nationale d'hommage aux Harkis - Intervention de M. Hubert Falco  
Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants -

Vendredi 25 septembre 2009

Messieurs les Présidents d'association,  
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous dire tout le plaisir qui est le mien de vous accueillir aujourd'hui à l'Hôtel des Invalides.

Dans ce lieu emblématique de l'histoire de nos Armées et de l'histoire de France, je veux souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous la plus cordiale bienvenue.

Vous êtes ici chez vous : votre histoire est notre histoire.

L'histoire des Harkis et des rapatriés, c'est l'histoire de France.

L'engagement qui a été le vôtre en Algérie, les sacrifices auxquels vous avez consentis, les drames que vous avez vécus : tout cela appartient pleinement à la mémoire nationale.

C'est le sens de cette journée d'hommage.

Aujourd'hui, dans le pays tout entier, dans chacune de nos régions, dans chacune de nos communes, la France se souvient de ceux qui ont tout donné : des Harkis qui ont fait le sacrifice de leur vie au cours de la guerre d'Algérie, des Français musulmans qui ont tout quitté – leur terre natale, leurs amis, leur famille –, parce qu'ils étaient, avant toute chose, des combattants français.

La République se souvient de tous les drames.

Sans rien cacher, sans rien dissimuler, sans rien taire.

Le devoir de mémoire, c'est d'abord un devoir de vérité. Et cette vérité doit mieux être connue par l'ensemble de nos concitoyens.

Aujourd'hui, nous nous souvenons des milliers de Harkis et de Français musulmans qui sont restés indéfectiblement fidèles à la France, jusque dans l'adversité la plus tragique où les plongeait une paix qui aurait dû être aussi la leur, mais qui les trouva désarmés et seuls face à leurs bourreaux.

Nous nous souvenons également des conditions tragiques dans lesquelles les Harkis sont arrivés en France. La détresse et la précarité sont venues s'ajouter aux drames de l'exil et du déracinement.

Et cela personne ne peut l'oublier.

Le Président de la République a pris, devant vous, un engagement solennel afin que cette mémoire-là soit pleinement reconnue et mieux partagée par l'ensemble de la communauté nationale.

La Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie est en train d'être créée. C'est un point positif.

Grâce au travail de la Mission Interministérielle aux Rapatriés, le projet a avancé depuis le début de l'année 2009.

Les grandes associations fondatrices (le Souvenir Français, les Gueules Cassées, la Fédération nationale André Maginot)

ont confirmé leur contribution financière et l'Etat a inscrit sa participation au budget. Au total, cela représente plus de 7 millions d'euros.

La France ne doit pas oublier. Elle n'oubliera pas.

La mémoire est une chose importante.

Elle nourrit l'âme d'un peuple, elle forge son caractère et lui donne un avenir.

Et la France a beaucoup à apprendre des Harkis : le sens de l'engagement, le sens de l'honneur, le sens du combat. Ce sont ces valeurs que vous incarnez : et la France en a, plus que jamais, besoin.

Mais chacun d'entre nous le sait : nourrir l'âme ne suffit pas. La reconnaissance de la nation envers les Harkis ne peut pas être simplement morale. Elle doit être également concrète, c'est-à-dire sociale et économique.

Comme on peut se féliciter de la mise en œuvre des mesures en faveur de l'emploi des enfants de Harkis.

A ce jour, 8 200 personnes ont été identifiées, 5 600 se sont engagées dans le processus et, à l'heure où je vous parle, 2 138 ont retrouvé un emploi ou bénéficient d'une formation qualifiante.

Ce sont là des avancées que l'on peut saluer et qu'il faut mettre au crédit de la mobilisation de la mission interministérielle aux rapatriés, des préfectures et des services de Pôle Emploi.

Mais il faut aller plus loin.

Le gouvernement entend proroger et renforcer le plan emploi jusqu'à la fin de l'année 2010.

L'objectif de cette mesure est simple : faire bénéficier du plan emploi un nombre encore plus important d'enfants de Harkis.

Pour y parvenir, nous veillerons à ce que l'information soit mieux diffusée dans les départements où elle est apparue insuffisante, afin d'inciter partout les enfants de harkis le souhaitant à s'intégrer dans le dispositif gouvernemental

Nous devons ensemble, avec l'ensemble des associations et des acteurs économiques, nous mobiliser et consacrer les mois qui viennent à communiquer et à informer le plus grand nombre.

Il y a des emplois réservés à disposition depuis le mois de juin dernier ; il y a 200 000 actes de formation prévus dans le plan emploi et 190 000 contrats aidés : chaque enfant de Harki, où qu'il se trouve en France, doit pouvoir en bénéficier, car il en a le droit.

La deuxième mesure que le gouvernement entend prendre, c'est de permettre l'attribution de l'allocation de reconnaissance aux enfants d'anciens supplétifs dont les parents bénéficiaires sont décédés entre le 23 février 2005, date de la publication de la loi et la date butoir du 1er octobre 2005 sans avoir pu choisir entre les trois options du versement prévues par la loi.

C'est une mesure d'équité qui permettra à ces enfants de bénéficier également de cette allocation de 20000 euros.

Mesdames, Messieurs,

La nation témoigne aujourd'hui de sa reconnaissance envers les Harkis. Dans le mot « reconnaissance », il y a trois choses qui s'expriment : la mémoire, la gratitude et le respect.

Il est inadmissible qu'en 2009, dans notre pays, on puisse insulter les Harkis parce qu'ils sont Harkis, les injurier et le faire sans craindre d'être puni par la Loi.

Cette situation révoltante doit changer. Car quel serait le sens de notre action en faveur des Harkis si nous laissons faire ?

Nous aurions beau jeu de parler de mémoire, de nous réunir comme nous le faisons aujourd'hui pour rendre hommage aux Harkis, si dans le même temps nous laissons certains les insulter impunément.

Que cela soit dit, une fois pour toutes : lorsque l'on insulte les Harkis, c'est la France tout entière que l'on insulte. C'est la conviction du président de la République, celle du Premier ministre et de l'ensemble du gouvernement.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé à la concertation interministérielle un projet de texte qui modifie l'article 5 de

la Loi du 23 février 2005.

Nous n'en resterons pas à l'interdiction de principe actuelle : une fois la loi modifiée, les tribunaux pourront expressément condamner la diffamation et l'injure envers les Harkis, de la même manière que sont sanctionnés dans notre pays les propos à caractère raciste.

Cette modification de la loi donnera la faculté aux associations représentatives des Harkis de se constituer partie civile. La France témoigne aujourd'hui de son respect envers les Harkis. Elle le fait en paroles. Mais elle le fait aussi et surtout en actes.

Seul le prononcé fait foi